

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

2 juillet 2026

---

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N° 2984)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 741

**AMENDEMENT**

présenté par  
M. Caure et M. Albertini

-----

**ARTICLE 4 BIS A**

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« leur interdire »

les mots :

« interdire aux personnes mentionnées au premier alinéa ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.